

Montréal, le 6 avril 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Jean-Olivier Tremblay
Affaires juridiques
Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : HQCMÉ - Demande d'adoption des normes de fiabilité relative
aux automatismes de réseau et ressources de production
décentralisées
Dossier de la Régie : R-4070-2018**

Cher confrère,

Le 21 décembre 2018, Hydro-Québec, par sa direction principale - Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau, désignée comme coordonnateur de la fiabilité au Québec (le Coordonnateur) dépose à la Régie de l'énergie (la Régie) une demande visant, l'adoption et la mise en vigueur de 11 normes ainsi que de leur annexe respective, l'adoption des modifications au *Glossaire des termes et des acronymes relatifs aux normes de fiabilité* et l'approbation du retrait de l'annexe E du *Registre des entités visées par les normes de fiabilité* (la Demande). À ce jour, la Demande demeure sous examen par la Régie.

Le 30 août 2019, par sa décision [D-2019-106](#), la Régie indiquait qu'elle entendait procéder à l'examen des normes du premier bloc (le Bloc 1) par voie de consultation et ne prévoyait pas de séance de travail. Toutefois, à ce stade d'examen du dossier, la Régie juge qu'une telle séance de travail est nécessaire.

Dans ce contexte, la Régie confirme, par la présente, la tenue de plusieurs séances de travail soit les **28, 29 et 30 avril (si nécessaire) de 9 h à 12 h** par conférences Webex qui seront initiées par le Coordonnateur.

Ces séances de travail auront pour objet l'examen des normes du Bloc 1 et du Glossaire. Elles porteront, notamment, sur les sujets suivants :

- Séance de travail du 28 avril 2020 :
 - Constats et clarifications quant aux délais d'entrée en vigueur de certaines normes;
 - Constats et clarifications quant à certaines dispositions particulières;
 - Clarifications quant à l'impact modéré en implantation et maintien de la norme PRC-012-2;
 - Clarifications quant aux textes du Glossaire.

- Séance de travail du 29 avril 2020 :
 - Constats et clarifications quant aux coquilles d'ordre plus général qui touchent l'ensemble des normes du Bloc 1;
 - Constats et clarifications quant aux coquilles spécifiques pour chacune des normes du Bloc 1;
 - Modifications et améliorations additionnelles proposés aux normes du Bloc 1 et du Glossaire.

- Séance de travail du 30 avril 2020 (si nécessaire) :
 - Suite de la séance du 29 avril 2020.

La Régie est d'avis qu'en regard de l'ordre du jour de chacune de ces séances de travail la participation des intervenants serait peu de pertinente pour ces derniers.

La Régie requiert que le traducteur du Coordonnateur ainsi qu'un représentant d'Hydro-Québec TransÉnergie (HQT) participent aux séances de travail puisqu'elle considère leur participation nécessaire au dossier.

La Régie demande à HQT et au traducteur du Coordonnateur de confirmer leur participation à ces séances de travail. Elle demande également aux intervenants de l'informer s'ils souhaitent participer à ces mêmes séances de travail **au plus tard le 14 avril 2020 à 12 h.**

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/vd